

Publié le : 19 mai 2022.
Dernière modification : 19 septembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRAVAUX AFRICAINS (SOGETRA), Dakar



[Coll. Jacques Bobée](#)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRAVAUX AFRICAINS
Société anonyme au capital de 10.000.000 fr.
divisé en 10.000 actions de 1.000 francs
Siège social, 15, rue Jules-Ferry, Dakar

Capital porté à fr. 72.000.000
par décisions des assemblées générales extraordinaires des
13 juin 1946, 22 novembre 1946
28 avril 1947, 19 novembre 1948
16 novembre 1949.

Statuts déposés en l'étude de M^e Laurens, notaire à Dakar
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Dakar, le 16 janvier 1946
Le président du conseil, directeur général : Collin
Par procuration du conseil d'administration, un mandataire : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement
Déclaration du 26 février 1946 au bureau
des sociétés à Dakar

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENTS
[Sans nom d'imprimeur]

S.A., 24 mars 1941.

ÉTUDE DE M^e JEAN SILVANDRE
licencié en droit, notaire à Dakar

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TRAVAUX PUBLICS
(S.O.G.E.T.R.A.)
Société anonyme au capital de 30.100.000 francs

AUGMENTATION DE CAPITAL
(Paris-Dakar, 17 décembre 1946)

Aux termes d'une délibération en date du vingt-deux novembre mil neuf cent quarante six, déposée au rang des minutes de maître Silvandre, notaire à Dakar, suivant acte reçu par maître Leccia, notaire par intérim, le vingt-six novembre mil neuf cent quarante six, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TRAVAUX AFRICAINS (SOGETRA) a constaté après vérification de la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par monsieur Maurice COLLIN, ingénieur demeurant à Dakar, délégué cet effet par le conseil d'administration de ladite société, suivant acte reçu par maître LECCIA, notaire par intérim à Dakar, substituant maître SILVANDRE, licencié en droit, notaire titulaire en congé, le vingt-deux novembre mil neuf cent quarante six, qu'une augmentation de capital de CINQ MILLIONS CENT SOIXANTE MILLE FRANCS C.F.A., décidée par le conseil d'administration dans sa délibération du quatre octobre mil neuf cent quarante six, en vertu de l'autorisation à lui donnée par l'assemblée générale extraordinaire du seize janvier mil neuf cent quarante six a été réalisé définitivement. Le capital de la société, de 24.940.000 francs C.F.A. a été porté aussi à 30.100.000 francs C.F.A.

En conséquence, la même assemblée a décidé de modifier comme suit le libellé de l'article 5 des statuts.

.....

SOGETRA
(Société générale de travaux africains.)
(BALO, 17 mars 1947)

Société anonyme au capital de 30.100.000 F C.F.A. entièrement libéré.
Statuts déposés au rang des minutes de M^e Jean Sylvandre, notaire à Dakar.
Société anonyme constituée sous le régime de la législation française.
Siège social: à Dakar, 15, rue Jules-Ferry.

Objet. — La société a pour objet la construction en Afrique, à l'exclusion des trois départements algériens, Alger, Oran, Constantine, de tous bâtiments agricoles, industriels, commerciaux, d'habitation, de tous ouvrages d'art et de génie civil, et généralement toutes opérations pouvant intéresser dans le territoire délimité à l'alinéa qui précède, à un titre quelconque, directement ou indirectement, l'objet ci-dessus défini.

Durée. — Cinquante ans à compter du 24 mars 1941.

Capital social. — Le capital social, primitivement fixé à 5.000.000 de francs a été porté successivement :

A. — À 10.000.000 de francs C.F.A. le 16 janvier 1946 par la création de 5.000 actions souscrites en numéraire.

B. — À 24.940.000 F CFA le 13 juin 1946 par la création de 14.940 actions nouvelles de 1.000 F CFA chacune, dont :

1° 4.000 actions souscrites en numéraire ;

2° 7.450 actions attribuées à titre de rémunération d'apports, à savoir :

a) 1.650 à M. Paul Chemin, en rémunération de deux terrains sis à Dakar d'une superficie totale de 9.002 m³ et de deux bâtiments également sis à Dakar.

b) 5.800 actions à la société anonyme Entreprise Chemin, en rémunération d'un lot de matériel entreposé à Dakar ;

3° 3.490 attribuées gratuitement aux anciens actionnaires à la suite d'incorporation de réserves au capital ;

C. — À 30.100.000 F CFA, le 22 novembre 1946, par la création de 5.160 actions souscrites en numéraire.

Il n'existe ni obligations, ni parts de fondateur.

Avantages au conseil. — Outre la part de bénéfices annuels ci-après citée, le conseil a droit à des jetons de présence fixés par l'assemblée.

.....

Avis aux actionnaires

Augmentation de capital. — L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 21 février 1947 au siège social a décidé d'augmenter le capital de la société et a donné mission au conseil d'administration de réaliser immédiatement une première tranche d'augmentation en portant ce capital de 30.100.000 à 50.000.000 par l'émission de 19.900 actions nouvelles au prix de 1.050 F CFA par action, soit 1.000 F CFA pour le capital nominal et 50 F CFA pour la prime.

Les actions nouvelles seront créées jouissance 1^{er} janvier 1947 et seront assimilées aux actions anciennes après paiement à celles-ci du dividende afférent à l'exercice 1946 ou, s'il n'en était pas distribué, après tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes dudit exercice.

Par application du décret-loi du 8 août 1935, les nouvelles actions sont réservées aux anciens actionnaires à raison de deux actions nouvelles pour trois actions anciennes à titre irréductible, les membres du conseil d'administration ayant renoncé à l'exercice de leur droit sur 250 actions anciennes pour éviter les rompus.

Les actions non souscrites à ce titre seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible proportionnellement à leur part dans le capital et dans la limite de leur demande.

La souscription ouverte le 12 mars 1947 sera close le 27 mars 1947.

Les inscriptions seront reçues chez MM. de Neuflyze, Schlumberger et C^o, 31, rue La-Fayette, au siège social, ou en l'étude de M^e Jean Sylvandre, notaire à Dakar, contre remise du coupon n^o 6.

Les fonds seront versés à MM. de Neuflyze, Schlumberger et C^o, 31, rue La-Fayette, à Paris, qui les déposeront entre les mains de M^e Sylvandre, notaire à Dakar.

Un avis, paru le 26 février 1947, dans le *Paris-Dakar*, journal d'annonces légales, a fait connaître aux actionnaires leur droit préférentiel de souscription ainsi que le taux d'émission des actions.

Objet de la présente notice. — La présente insertion est faite en vue de l'introduction éventuelle sur le marché et de la cotation en Bourse des 50.000 actions de 1.000 F CFA. qui représenteront le capital social après la réalisation de l'augmentation dont il vient d'être question.

Bilan au 31 décembre 1945.

ACTIF	
Immobilisations :	
Fonds de commerce	500.000 00
Terrains et immeubles	3.080.337 00
Installations, aménagement et mobilier	613.345 26
Matériel de chantier, roulage et autos	4.041.811 80
Immobilisations en cours	1.600.000 00
Engagé :	xxx
Titres non cotés	3.652.352 00
Cautionnements, dépôts et divers	883.670 20
Réalisable :	
Clients	9 403 745 20
Comptes courants divers, fournisseurs débiteurs et divers	2.875.740 85
Stocks et travaux en cours, magasin central	8.702.741 13
Marchandises en route	1.146.537 95
Bois nantis	1.154.581 00
Travaux en cours	4.992.394 00
Compte d'ordre	572.000 00
Caisse, banques et chèques postaux	3.517.584 33
Total	<u>46.736.010 72</u>
PASSIF	
Capital	5.000.000 00
Réserves	635.349 68
Dividendes à régler	817.526 77
Comptes bloqués pour augmentation de capital	5.000.000 00
Provisions	8.800.778 40
Exigibles	22.343.516 71

Compte d'ordre	572.000 00
Résultats	3.567.639 16
Total	<u>46.736.010 72</u>

Pour copie certifiée conforme :

L'administrateur délégué,
HENRY ORCEL ¹,
133, rue de la Pompe, Paris,
faisant élection de domicile au siège social.

SOGETRA
(Société générale de travaux africains.)
(BALO, 20 septembre 1948)

Augmentation de capital
Bilan

151.558.561 08

Pour copie certifiée conforme :

Le président du conseil, directeur général.
MAURICE COLLIN,
15, rue Jules-Ferry, à Dakar,
faisant élection de domicile au siège social

AEC 1951/362 — Société générale de travaux africains (SOGETRA),
15, rue Jules-Ferry, DAKAR (Sénégal).
Bureau à PARIS : « Sera-Chemi », 4, rue de Vienne (8^e).
Capital. — Société anon., 72 millions de fr. C.F.A. en 72.000 act. de 1.000 fr.
Objet. — Tous travaux publics et de bâtiments, routes, terrains d'aviation. — Génie civil. Agences. — Abidjan (Côte-d'Ivoire). — Bamako (Soudan français). — Niamey (Niger). — Saint-Louis (Sénégal).
Conseil. — MM. Jean Pérignon, présid.-dél. ; Paul Chemin [de l'entrep. éponyme de TP d'origine grenobloise], Jean Maya ², Henry Orcel, Élie Picat [Chemin AEF (AEC 1951/574)], Alexis Picut ³ (admin. f. de pouv.), André Thiers ⁴, Sté générale de travaux et entreprises chérifiennes (SOGETEX)[Chemin], admin.

¹ Henri (« Henry ») Orcel (Aurillac, 23 août 1886-Paris XVI^e, 31 mai 1968) : frère cadet de Jacques Orcel, ingénieur ECP, administrateur délégué des Brasseries du Maroc*. Marié à Jeanne Charlotte Marie Odette Jeauffreau de Lagérie (Odette de Lagérie). Enf. : Guy (Paris, 29 avril 1933), Gérald (Angers, 30 août 1937), Brigitte (Angers, 11 septembre 1939). Remarié, le 3 déc. 1964, avec Odette Merel. Ingénieur ECP lui-même, il suit son frère, au début des années 1930, au service du banquier René Gaston-Dreyfus qu'il représente, comme directeur de la Société technique de brasserie (Sotecbra), à la St Georg Brauerei à Addis-Abéba et aux Brasseries des Molineaux. Gérant de Tissutricot (1950), Paris.

² Jean Maja (et non Maya)(1903-1970) : pdg de l'Industrielle Foncière et Routière (1950). Voir [encadré](#).

³ Alexis César Picut (Abriès, Hautes-Alpes, 3 juillet 1900-Neuilly, 9 février 1972) : chevalier de la Légion d'honneur du 21 février 1947 : administrateur de 2^e classe des colonies. Chef du département du Bas-Chari.

⁴ André Thiers (1890-1973) : maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, administrateur de sociétés, représentant probable de [L'Industrielle Foncière et Routière](#).

Desfossés1956/291 =

Sté immob. et financ. afr. (SIFA) : participation dans la Sogetra.
